/ Pour une vraie lisibilité des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement

Plusieurs réformes législatives récentes interpellent la profession et les collectivités territoriales compétentes en urbanisme. Avec d'autres organisations professionnelles, l'association Urbanistes des Territoires (UT) en a établi un diagnostic que ses responsables proposent au débat.

Par Laurence Cormier, Isabelle Foubert, Bernard Lensel, Éric Raimondeau

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) fixe le curseur pour le niveau de planification de l'urbanisme le plus adapté. Elle incite à la prise en charge des études et de la gestion des plans locaux d'urbanisme (PLU) au niveau intercommunal et à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle comporte des mesures très intéressantes en elles-mêmes, si ce n'est qu'elles arrivent dans un contexte global où les répercussions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation objective. Or, le traitement des territoires concernés par l'application de ce texte apparaît assez peu équitable, avec des échelles d'intervention totalement disparates, des intercommunalités de tailles très inégales, des fuites en avant non gérées dans certains cas, des blocages peu justifiables dans quelques autres. La cohérence de ces évolutions reste incompréhensible pour la population qui, de ce fait, s'éloigne de ses élus.

L'ASSOCIATION URBANISTES DES TERRITOIRES

L'association a été créée en 1982 au moment de la loi de décentralisation (dite loi Deferre), afin d'accompagner le développement des compétences en urbanisme de la fonction publique territoriale. Elle rassemble les urbanistes des secteurs public, parapublic et privé travaillant pour les collectivités territoriales. L'association a participé activement au lancement de la démarche transversale Profession Urbaniste en 1992 puis à la constitution du Conseil français des urbanistes (CFDU) en 1996.
Elle a également fait partie des fondateurs de l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) en 1998.
Elle noue actuellement des actions partenariales multiples avec, entre autres, le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU) et le Syndicat des nouveaux urbanistes, notamment pour la reconnaissance du statut des urbanistes dans la fonction publique territoriale et des métiers de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que pour la certification professionnelle des diplômes en aménagement et urbanisme.
Elle co-organise – et participe à – différentes manifestations dont les Entretiens territoriaux de Strasbourg, les Universités d'été du CFDU et les Rencontres franco-suisses des urbanistes. Elle est en relation avec de nombreux professionnels dans le monde afin d'échanger sur les savoir-faire et les démarches novatrices.
L'association est présidée par Bernard Lensel, avec trois vice-présidents : Laurence Cormier, Jacques Grange et Éric Raimondeau.
www.urbanistesdesterritoires.com

Dans un tout autre registre, la loi dite Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche[1] entend améliorer la lisibilité de l'offre de formation de niveau master. La nouvelle nomenclature du diplôme national de master (Bac+5), tout en supprimant les spécialités, fait coexister plusieurs mentions et domaines connexes à celui de l'urbanisme : la clarification avance, sans toutefois être encore totalement au rendez-vous.

VERS UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMES D'URBANISME

Après une analyse menée avec le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), nous estimons qu'il est temps de mettre à l'agenda un processus de certification des diplômes d'urbanisme de niveau master, de manière parallèle et complémentaire au processus d'accréditation académique. Cette certification professionnelle est déjà en vigueur dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande), ainsi qu'au Canada et aux États-Unis, mettant en rapport les connaissances théoriques et méthodologiques avec les apports pratiques.

La notion d'*urban planner* (planificateur) y est reconnue de façon systématique. Ce processus programmateur préalable devrait être nécessairement pris en compte en France en amont de toute démarche de conception urbaine et sans confusion avec la démarche de maîtrise d'œuvre *(urban design)*. Nous avons donc un besoin urgent de lisibilité de l'offre de formation en urbanisme de niveau master : les employeurs doivent en effet disposer d'une information transparente sur le caractère qualifiant de ces formations.

En outre, une reconnaissance de ces masters « urbanisme et aménagement » mais aussi des doctorats en urbanisme (Bac+8) doit impérativement revoir le jour dans la fonction publique territoriale française, quelle que soit la filière. Rappelons à ce sujet la lettre ouverte du CNJU demandant au gouvernement la réouverture de l'accès des urbanistes diplômés à la spécialité « urbanisme, aménagement et paysage du concours d'ingénieur territorial » : celle-ci a été signée par 72 parlementaires (de diverses sensibilités politiques) et les présidents des principales associations d'élus (AMF, ADCF, ACUF, AMGVF, FNAU).

Par ailleurs, l'assimilation rampante avec la fonction publique d'État n'annonce rien d'autre qu'une recentralisation à peine masquée, bien éloignée des modes de gouvernance actuels dans les pays européens voisins, où les pouvoirs locaux sont beaucoup mieux reconnus.

POUR LA PLURIDISCIPLINARITÉ DES FORMATIONS

Les tentatives de monopolisation de l'urbanisme par telle ou telle formation initiale (architectes ou ingénieurs actuellement, peut-être d'autres demain), par réflexe corporatiste, méconnaissent l'essence même de la profession d'urbaniste, dont l'originalité et la richesse du cursus de formation sont celles de la pluridisciplinarité des enseignements et des étudiants recrutés.

Quoiqu'ils en disent, les partisans de la « technicisation » des profils d'urbanistes ne prennent pas en compte les attentes formulées par les élus des collectivités locales. En effet, à l'heure où le développement durable se traduit tant dans les documents de planification (SCOT, PLU, PLH, PDU, etc.) que dans la mise en œuvre des projets d'aménagement (ZAC, lotissements, PUP, PC, etc.), les professionnels de l'urbanisme doivent être capables de coordonner toutes les dimensions du génie urbain dans une approche globale.

L'éviction des diplômés en urbanisme n'est pas le fait des élus locaux, que nous fréquentons au quotidien. Ces derniers ont en effet besoin de compétences transversales et pluridisciplinaires dans les domaines de la prospective territoriale, de la conduite et de l'animation de projets urbains et territoriaux.

Le généraliste de la ville, l'urbaniste, doit donc avoir une double approche globale sociale et technique. Une approche purement technique a pour conséquence une juxtaposition d'éléments sans cohérence, sans hiérarchie, sans urbanité. Dans un contexte où les techniques ont beaucoup progressé, la suprématie du « tout-technique » doit impérativement être limitée, voire transcendée par les finalités de la ville.

Le généraliste de la ville, l'urbaniste, doit avoir une double approche globale, sociale et technique

Sans vision de la société, sans objectifs, le territoire fabriqué devient triste, déshumanisé, morbide. Nous en avons malheureusement de nombreux exemples, et ce n'est pas un hasard si l'on classifie les villes actuellement en fonction de l'intérêt de leur cadre de vie autant que de leurs fonctionnalités. C'est bien la richesse des domaines disciplinaires et leurs interactions qui garantissent à la fois la spécificité de la formation des urbanistes en France et l'identité de notre profession : c'est elle qui la rendra vraiment lisible et reconnue./

① Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES URBANISTES À MARSEILLE

La 28e université d'été du Conseil français des urbanistes (CFDU) invite les acteurs de l'urbanisme publics et privés à débattre et à échanger sur « Les défis des territoires littoraux. Relations urbanisation/littoral », les 28, 29 et 30 août à Marseille.

Plus que jamais, l'eau est un élément majeur des organisations urbaines. Une des propositions du Grand Paris était d'ailleurs de connecter la capitale avec le port du Havre. À l'aune du changement climatique, l'eau est devenue un bien rare pour les uns et une menace pour les autres. Pour tous, elle reste un vecteur de communication entre les peuples et conditionne notre survie. Pourtant, les développements urbains composent difficilement avec les impératifs de leurs territoires littoraux. Les fleuves, les mers et les océans servent toujours d'exutoire, et des continents de déchets se forment comme celui au nord-est du Pacifique. Les urbanistes et les décideurs locaux doivent adapter leurs stratégies afin de prendre en compte cette ressource essentielle pour imaginer une urbanisation respectueuse et durable.

CONTACT

■ Janine Bellante, présidente déléguée du CFDU, administratrice d'Urbanistes des Territoires
UE2014@cfdu.org
Tél. : 06 60 22 30 03